

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle virtuelle

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, tenue en mode virtuel, le mardi 4 avril 2023, à 19 h 30.

Intervenants :

- Martine Fortin, présidente du conseil d'administration
- Karine Arseneault, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature
- Sylvie Desaulniers, directrice générale
- Marie-Christine Hudon, directrice, Communications et animatrice de la soirée

Soutien :

- Martine Janvier, adjointe à la direction générale
- Louis-Alexandre Caron, conseiller, Communications

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

L'animatrice se présente et souhaite la bienvenue à tous les membres participant à l'assemblée, puis présente la présidente du conseil d'administration.

La présidente salue les membres présents et également ses collègues du conseil d'administration, puis les remercie à son tour de leur présence. Elle présente ensuite les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée. Elle précise qu'étant donné que le secrétaire du conseil d'administration est en élection, le rôle de secrétaire d'assemblée sera assuré par la directrice générale, également secrétaire adjointe.

L'animatrice explique que son rôle sera d'appuyer les intervenants pendant la présentation et leur faire part des questions, commentaires et propositions des membres qui entreront sur la plateforme virtuelle.

L'animatrice explique que le conseil d'administration a choisi de tenir l'assemblée en formule à distance, ce qui implique que les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des prochains jours. Elle ajoute que c'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes, puis sur l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

L'animatrice présente une courte vidéo d'un message enregistré du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

2.0 FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'animatrice donne quelques informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, dont les votes en direct et les interactions entre les membres et les intervenants de la soirée via la fonction de clavardage.

L'animatrice ajoute que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, ils doivent être membres de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours. Puisque selon les statuts de la Caisse, qui en est une de territoire, les conditions suivantes doivent également être respectées :

- être une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui fait partie des groupes décrits dans nos statuts;
- être une personne morale ou une société; et
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente explique qu'étant donné qu'il y aura des votes en direct, l'assemblée doit nommer deux personnes scrutatrices. Elle recommande alors que soient nommées Marie-Christine Hudon et Martine Janvier afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elle explique qu'elles seront chargées de recueillir le résultat des votes et de lui transmettre afin qu'elle puisse les communiquer aux membres. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment appuyée, la recommandation de nommer Marie-Christine Hudon et Martine Janvier à titre de personnes scrutatrices est adoptée.

Adopté à l'unanimité

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'animatrice demande à la secrétaire d'assemblée de faire la lecture de l'ordre du jour.

La secrétaire d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour et sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est accepté tel que lu.

Adopté à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022

L'animatrice explique que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Elle ajoute que puisqu'ils ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé ce soir et invite la présidente à procéder pour l'adoption.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022. Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal est adopté.

Adopté à l'unanimité

3.0 RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

L'animatrice prend un moment pour présenter les personnes qui composent le conseil d'administration :

- À la présidence, Martine Fortin
- À la vice-présidence, Karine Arseneault
- Au poste de secrétaire, Jean Boisvert

Administrateurs et administratrices :

- | | | |
|--------------------|----------------------|-------------------|
| • Luce Baril | • Danny Grenier | • Pierre Lessard |
| • Christina Béland | • Chantal Hamelin | • Luc Pombert |
| • Michel Bournival | • Jean-Marie Lamy | • Lucille Tessier |
| • Élane Giguère | • Marc-André Lessard | |

Jeunes administrateurs de la relève :

- Timothy Boisvert
- Lyane Vincent-Déry

L'animatrice les remercie pour leur implication au conseil d'administration de la Caisse et invite la présidente à présenter le rapport du conseil d'administration.

La présidente livre le rapport du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

L'animatrice informe les membres qu'au niveau du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. Et la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

L'animatrice présente les résultats sommaires du Mouvement Desjardins et présente ensuite une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement.

L'animatrice cède la parole à la directrice générale pour la présentation des résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée au 31 décembre 2022.

La directrice générale mentionne que les résultats, encore cette année, témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative de services financiers.

Volume d'affaires total¹

Elle explique que grâce à un volume d'affaires sous gestion de 2,58 G\$ est en bonne position dans son marché. Le volume d'affaires est composé de 1,71 G\$ en dépôt des membres et de 870 M\$ en prêts aux membres. Une hausse de 3,7 % par rapport à l'an dernier.

Total de l'actif

Elle poursuit avec le total de l'actif qui se chiffre à 1,29 G\$, en hausse de 7,33 % comparativement à l'an dernier. L'actif est composé de :

37,27 M\$	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières
326,53 M\$	Placement dans le fonds de liquidité sous gestion et les dépôts à terme
807,37 M\$	Prêts aux membres
1,80 M\$	Provision pour pertes de crédit
58,28 M\$	Placements dans la Fédération
62,09 M\$	Autres actifs

Total du passif

Elle poursuit avec le total du passif qui se chiffre 1,14 G\$, constitué de 1,11 G\$ en dépôt des membres, aucun emprunt et de 30 M\$ en autres passifs.

Total de l'avoir

Elle poursuit avec le total de l'avoir qui se chiffre à 153,49 M\$, une augmentation de 1,66 % comparativement à l'an dernier. La répartition se lit comme suit :

0,14 M\$	Capital social
63,11 M\$	Excédents à répartir
0,00 M\$	Cumul des autres éléments du résultat global
90,24 M\$	Réserves

Excédents d'opérations

Elle poursuit avec les excédents d'opération qui s'élèvent à 18,95 M\$, en hausse de 12,6 % par rapport à l'an passé. La répartition se lit comme suit :

21,87 M\$	Revenu net d'intérêts
7,39 M\$	Autres revenus
(0,16) M\$	Dotation à (recouvrement de) la provision pour pertes de crédit
10,47 M\$	Frais autres que d'intérêts

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres

Elle termine avec la présentation des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres qui se chiffrent à 5,09 M\$, en diminution de 48,5 % par rapport à l'an dernier. En détail :

18,95 M\$	Excédents d'opérations
4,28 M\$	Revenus (pertes) lié(e)s aux placements dans la Fédération
(5,41) M\$	Revenus (pertes) lié(e)s à la juste valeur des instruments financiers dérivés
(11,15) M\$	Cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents
(0,27) M\$	Frais relatifs à l'aide au développement du milieu
6,40 M\$	Excédents avant impôts et ristournes aux membres
(0,14) M\$	Impôts sur les excédents
6,55 M\$	Excédents avant ristournes aux membres
1,99 M\$	Ristournes aux membres
(0,53) M\$	Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres

La directrice générale prend le temps de bien expliquer que cette variation est attribuable à deux facteurs en particulier, soit une diminution des revenus liés aux placements dans la Fédération, ceux-ci sont de 4,28 M\$ cette année alors qu'ils s'élevaient à 8,3 M\$ l'an dernier, et l'autre écart significatif est lié aux cotisations aux composantes du Mouvement Desjardins pour plus de 11 M\$ alors que cette cotisation était de 7,4 M\$ l'an dernier.

¹ À la Caisse (bilan) et avec les composantes (hors bilan)

Nous avons donc un excédent avant impôt de 6,4 M\$, un recouvrement d'impôt de 140 000 \$ sur les excédents, ce qui génère un excédent avant ristournes aux membres de 6,55 M\$ auquel on soustrait près de 2 M\$ en ristourne. Le recouvrement d'impôt relatif à la ristourne nous permet de produire cet excédent net de 5,09 M\$.

L'animatrice invite les membres à poser leur question en lien avec le rapport financier via le clavardage.

Aucune question.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

L'animatrice présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu appelé aussi FADM.

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

L'animatrice explique que grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté; c'est 334 743 \$ qui ont été remis pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités, soit 264 803 \$ en fonds d'aide et 69 940 \$ en dons et commandites.

Elle présente la répartition des **dons et commandites** de 69 940 \$ par secteurs qui se lit comme suit :

1 966 \$	Éducation
4 221 \$	Santé et saines habitudes de vie
20 400 \$	Culture
20 123 \$	Développement économique
15 758 \$	Engagement social et humanitaire
7 472 \$	Développement des affaires

Elle présente ensuite les montants investis dans la collectivité de 264 803 \$ par le biais du **FADM** qui se lit comme suit :

34 009 \$	Éducation
53 384 \$	Santé et saines habitudes de vie
300 \$	Culture
129 645 \$	Développement économique, emploi et partenariat
47 465 \$	Engagement social et humanitaire

L'animatrice ajoute que la Caisse a versé à la collectivité 264 803 \$ en provenance du fonds d'aide, une augmentation de 150 % par rapport à l'année dernière. Cette importante variation s'explique par deux facteurs, soit la reprise des activités de nombreuses organisations à la suite de la pause imposée par la pandémie ainsi que la réalisation de projets dans lesquels nous avons engagé des sommes dans les exercices financiers précédents, mais qui n'étaient pas encore terminés.

En 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté parce qu'il souhaite se donner une vision de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. Le Plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer les priorités d'investissement dans le but de s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

L'animatrice tient d'ailleurs à remercier tous les membres et partenaires du milieu qui ont participé aux diverses consultations. C'est entre autres grâce à votre participation que nous pouvons mieux comprendre vos besoins et vos attentes et ainsi soutenir les initiatives qui vous sont chères.

Les priorités d'investissement sont donc spécifiques à la Caisse et représentent des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

L'animatrice tient à rappeler que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement. Rendue publique sur le site Internet de la Caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Elle présente ensuite les priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

L'animatrice présente les priorités d'investissement ainsi que des exemples de projets soutenus en toute cohérence avec ces priorités

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

L'animatrice invite les membres à poser leurs questions via la plateforme de clavardage.

Aucune question posée.

5.0 PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) | Vote en différé

L'animatrice présente une capsule vidéo sur les ristournes, élément distinctif de notre coopérative.

L'animatrice rappelle aux membres que la documentation est disponible sur le site Internet de la Caisse : desjardins.com/caisseouestdelamauricie.

L'animatrice invite la directrice générale à présenter comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proportion pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir et ajoute que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qui est estimé comme étant le plus avantageux pour l'ensemble des membres de la Caisse et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

La directrice générale présente la proposition du conseil d'administration sur le partage des excédents annuels qui se lit comme suit :

Proposition de partage des excédents annuels 2022

5 087 k\$	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres²
57 814 k\$	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
195 k\$	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ³
12 k\$	Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente)
63 108 k\$	Solde des excédents à répartir (au 31-12-2022)
(261) k\$	Affectation au FADM
(9 156) k\$	Affectation à la RRE
(53 691) k\$	Affectation à la réserve générale
0 \$	Solde des excédents à répartir

L'animatrice invite la directrice générale à expliquer aux membres la recommandation du conseil d'administration pour le versement des ristournes aux membres et le versement au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

La directrice générale présente ensuite la recommandation du conseil d'administration qui se lit comme suit :

Proposition de versement pour l'année 2022

260 935 \$	Fonds d'aide au développement du milieu
1 973 155 \$	Ristournes aux membres
2 234 090 \$	Ristournes totales

Proposition sur la répartition des excédents annuels 2022

Ristourne volumes*	Taux par 1 000 \$ de volume Particuliers et entreprises	Équivalent En milliers de \$
Comptes		310 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	313 k\$
Fonds		123 k\$
Prêts et marges de crédit		468 k\$
Ristourne Assurances**	23 \$ / 1 000 \$ de prime	260 k\$
Ristourne Cartes de crédit**	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	116 k\$
Ristourne Produits**	Montant de 50 \$***	361 k\$
Ristourne services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine**	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions	23 k\$
Total des ristournes aux membres		1 974 k\$

* Soumise au vote lors de l'assemblée.	** Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.	*** Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.
--	---	---

² Inclut 1 986 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes.

³ Net d'impôt.

L'animatrice invite la présidente à demander une proposition pour adopter cette recommandation.

Sur proposition dûment appuyée, la recommandation du conseil d'administration concernant le partage des excédents est adoptée.

Adopté à l'unanimité

L'animatrice précise que **cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration** concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes **sera soumise au vote après les présentations** et discussions de ce soir et mentionne qu'elle y reviendra plus tard dans l'assemblée avec les précisions sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période de questions

L'animatrice informe les membres que la présidente, Martine Fortin, agira à titre de présidente d'élection et que, comme mentionné en début d'assemblée, notre secrétaire adjointe, Sylvie Desaulniers, agira à titre de secrétaire d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse (RIC).

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

L'animatrice invite la présidente du comité de mise en candidature à présenter le rapport du comité.

La présidente prend un instant pour rappeler aux membres la démarche du profil collectif enrichi. Elle présente ensuite le rapport du comité qui se lit comme suit :

Les critères recherchés en 2023 étaient :

- des personnes ayant des compétences en gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, communication et en technologies de l'information.
- 3 hommes et 1 femme pour maintenir la parité.
- 2 membres appartenant au groupe d'âge des 18-34 ans, 1 membre appartenant au groupe d'âge des 35-49 ans et 1 appartenant au groupe d'âge des 65 ans et plus.
- une personne représentant le secteur agricole serait un atout.
- une personne représentant le secteur de la santé serait un atout.

La présidente du comité mentionne que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à compter du 20 janvier 2023. Nous l'avons affiché dans tous nos établissements, sur nos canaux virtuels également. Une campagne promotionnelle réalisée par le Mouvement Desjardins a également appuyé cet appel de candidatures dont voici les résultats.

- Pour les postes réservés au groupe A, soit St-Barnabé et Charette, nous avons 1 poste en élection et nous avons reçu 1 candidature.
- Pour le poste réservé au groupe B, soit St-Édouard-de-Maskinongé, nous avons 1 poste en élection et nous avons reçu 1 candidature.
- Pour les postes réservés au groupe C, soit le poste pour la province de Québec, nous avons 1 poste en élection et nous avons reçu 2 candidatures.
- Pour les postes réservés au groupe D, soit St-Paulin, nous avons 1 poste en élection et nous n'avons reçu aucune candidature.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Pour le groupe A, Jacques Labrèche.
- Pour le groupe B, Chantal Hamelin.
- Pour le groupe C, Jean Boisvert et Caroline Bournival

La présidente invite les membres à consulter le document de présentation des candidats disponible sur le site Internet de la Caisse avant d'exercer leur droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés. Elle ajoute que ce document indique de quelles façons chacune de ces personnes vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

L'animatrice explique qu'avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, il a été demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation, d'un maximum de 2 minutes ou moins. Les présentations seront chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates, je devrai les aviser lorsque le temps sera écoulé pour mettre fin à leur présentation et ajoute que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse. Les présentations se feront par ordre alphabétique de nom de famille des candidats, soit Jean Boisvert, Caroline Bournival, Chantal Hamelin et Jacques Labrèche.

5.2.4 Élection par acclamation

L'animatrice cède la parole à la présidente pour l'élection par acclamation.

La présidente explique que pour les groupes A et B, le nombre de candidatures reçues étant égal aux nombres de postes à pouvoir, Jacques Labrèche et Chantal Hamelin sont élus par acclamation. Elle profite de l'occasion pour les féliciter et les remercier pour leur intérêt envers la Caisse.

5.2.5 Élection par votation

L'animatrice explique que, comme mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours pour les groupes C et D et ajoute que conformément à l'article 6,17 du règlement intérieur de la Caisse, puisque nous n'avons aucune candidature au groupe D et deux candidatures au Groupe C, le groupe appelé province de Québec, parmi ces deux candidats, la personne qui obtiendra le plus de votes sera élue au groupe C et la seconde se verra élue au Groupe D soit Saint-Paulin.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice donne des précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

L'animatrice rappelle que :

- seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- la réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Elle ajoute que même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée, il leur sera possible de la visionner et pour ceux et celles qui voudraient revoir la présentation des personnes candidates, il sera également possible de le faire grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse), soit le document de présentation des personnes candidates, le document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne et le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton «Mon vote». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en communiquant avec la Caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

L'animatrice informe les membres d'une nouveauté cette année. Il est possible d'utiliser une borne de votation, aux différents centres de services de la Caisse et ce, à compter de demain matin et jusqu'à la fermeture jeudi soir, car nos bureaux seront fermés le vendredi 7 avril. Cette solution est ouverte à tous, et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Ouverture de la période votation

L'animatrice informe les membres que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 8 avril, à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats

L'animatrice explique que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée annuelle de ce soir.

L'animatrice ajoute que, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, elle doit toutefois les informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6.0 FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

L'animatrice invite la présidente à adresser le mot de la fin.

La présidente remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle et les remercie de leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

La présidente félicite les administrateurs nouvellement élus et souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection à compter de maintenant.

La présidente remercie les personnes qui l'accompagnent ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée et termine en remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

La présidente souhaite une bonne fin de soirée aux participants et bon vote, puis les invite à surveiller les prochaines communications.

* * * Ajournement de l'assemblée à 21 h 14 * * *

7.0 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La votation a débuté le mardi 4 avril à 21 h 15 et s'est terminée le 8 avril 2023 à 23 h 59. Les résultats ont été reçus le 11 avril à 16 h 50.

Partage des excédents annuels (ristournes)

La proposition de répartition des excédents et du taux de ristourne est acceptée à la majorité.

Adopté à la majorité

Ces résultats confirment donc le dépôt de la ristourne, prévu au cours des prochaines semaines, ainsi que l'alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Élection par votation

Tel que mentionné lors de l'AGA, compte tenu que nous avons également un poste en élection pour le groupe Saint-Paulin et que nous n'avons reçu aucune candidature pour ce poste, nous devons appliquer l'article 6.17 du règlement intérieur de la Caisse au moment de la proclamation des résultats du vote. Ainsi, la personne candidate qui a obtenu le plus de votes pour le groupe Province de Québec sera déclarée élue et la 2^e personne candidate sera à son tour déclarée élue pour le groupe Saint-Paulin puisque ce groupe n'avait reçu aucune candidature.

Poste province de Québec : Caroline Bournival est élue.

Poste Saint-Paulin : Jean Boisvert est élu conformément à l'article 6,17 du RIC.

Adopté

Ces résultats ont mis fin officiellement à notre AGA 2023.

L'assemblée est levée le 11 avril 2023 à 16 h 50.

MARTINE FORTIN, présidente d'assemblée

SYLVIE DESAULNIERS, secrétaire d'assemblée